



les coteaux
bordelais
communauté de communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-36

**Objet : Délibération portant tarification au taux d'effort des ALSH
communautaires**

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	7	L'an 2021, le 30 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis au Pôle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	21/VI/2021		
Date d'affichage	22/VI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie MAVIEL**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan		Alain BARGUE
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Thierry GENETAY
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

0 1 JUL. 2021

N° 2021-36

Objet : Délibération portant tarification au taux d'effort des ALSH communautaires

Considérant les travaux de la commission

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 16 juin 2021

Rapport de synthèse :

La mise en place d'un nouveau système de tarification pour les ALSH correspond à une réalité de territoire :

- La nécessité de réévaluer la tarification des ALSH sur le territoire (inchangée depuis 2014).
- L'évolution du territoire et des schémas familiaux.
- L'harmonisation progressive des systèmes de facturation aux familles entre les différents services (communes/CDC).

Le principe du taux d'effort consiste à assurer une progression linéaire, sans effet de pallier (tarification au quotient familial - QF) de la tarification des activités aux familles.

Le tarif de chaque famille est établi en multipliant le quotient familial CAF par un coefficient multiplicateur identique pour toutes les familles, le taux d'effort, et en ajoutant une constante pour ajuster le tarif.

Ce nouveau système doit permettre de favoriser une mixité sociale au sein des accueils de loisirs du territoire.

Il est suggéré une déclinaison en trois étapes successives afin d'assurer une progression des évolutions.

Ces déclinaisons reprennent les bornes de quotient plancher et plafond, (300 à 1800) et fixent un tarif plancher à 3€ permettant ainsi aux familles du territoire ayant de faibles revenus d'avoir accès au service plus facilement.

Cette évolution progressive aura néanmoins un impact sur la stabilité des recettes globales de l'activité avant un retour à l'équilibre au terme de la dernière modulation.

Etape 1 dès septembre 2021 : Cette première étape permettrait une baisse selon les anciennes tranches de tarif jusqu'à -54% pour les quotients les plus bas. Toutes les familles ayant un quotient supérieur à 1665 sont concernées par une hausse jusqu'à 8%.

Quotient	Journée	1/2 jour repas	1/2 Jour SR	Séjour / jour
300	3,00	2,25	1,50	7,50
1800	16,75	12,56	8,38	40,80
taux effort	0,00917	0,00687	0,00459	0,0222
constante	0,24	0,19	0,12	0,84

Impact pour les recettes de l'activité (étude faite sur la facturation des mois de janvier et juillet) :

Les recettes seraient en baisse d'environ 10%.

Etape 2 dès septembre 2022 : L'étape 2 prévoit une diminution par rapport au tarif journée actuel jusqu'à 15%. Toutes les familles ayant un quotient inférieur ou égal à 1464 sont concernées par une baisse. Les familles ayant un quotient supérieur à 1800 sont concernées par une hausse de 16%.

Quotient	Journée	1/2 jour repas	1/2 Jour SR	Séjour / jour
300	3,00	2,25	1,50	7,50
1800	18,00	13,50	9,00	40,80
taux effort	0,01	0,0075	0,005	0,0222
constante	0	0	0	0,84

Impact pour les recettes de l'activité : (étude sur les mois de janvier et juillet)

Les recettes seraient en baisse d'environ 4%.

Etape 3 dès septembre 2023 :

Quotient	Journée	1/2 jour repas	1/2 Jour SR	Séjour / jour
300	3,00	2,25	1,50	7,50
1800	19,20	14,40	9,60	40,80
taux effort	0,0108	0,0081	0,0054	0,0222
constante	-0,24	-0,18	-0,12	0,84

In fine, le dispositif entrainera à terme une augmentation de 24% par rapport aux tarifs actuels pour les familles ayant un quotient supérieur à 1800 et une diminution de 54% pour les familles ayant un quotient inférieur ou égale à 432.

Impact pour les recettes de l'activité : (étude sur les mois de janvier et juillet)

Les recettes seraient légèrement supérieures en janvier et identiques en juillet.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la mise en place de la tarification présentée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 1^{er} juillet 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant tarification au taux d'effort des ALSH
communautaires



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	01/07/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	01/07/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président